


DOMI NUS ILLU
MINA TIO MEA
Taylor Institution.



TOUT EST AU *MIEUX*

CAR ON LE DIT.

ÉTRENNES AUX LIÉGEOIS

POUR L'ANNÉE

Mil-sept-cent quatre-vingt & dix.





LIEGE,

1790.

Aux depens de la liberté.

à l'enseigne des chaines Rompuês.

AUX REFORMATEURS

APOLOGUE TIRÉ DE D.....

Tous les Oiſeaux, ſi j'en crois
leur Gazette,
Etoient en proie aux fureurs des
partis :
Des Libelles affreux demeuroient im-
punis,
Malgré leur audace indiſcrette.
On Scrutoit dans les Cœurs, on cho-
quoit les eſprits.
Le Sénat ſe plaint à grands cris,
& demande qu'on lui permette
De prononcer ſur de pareils délits.
Aſſailli de plus d'une inſtance,
Jupiter y conſent UN AIGLE con-
ſommé,

Dans la haute Juriſprudence,
Celle au moins du peuple em-
plumé,
Doit ratifier la ſentence:
Pour Préſident on la nommé.
LA PIE, en ſautillant, au tribu-
nal s'avance;
Elle avoit du crédit & de l'autorité:
Vous ſavez bien, dit-elle, avec l'air
d'importance,
Qu'en mes diſcours précis, toujours
Pleins de ſubſtance,
J'abhorre la prolixité.
„ *Il eſt*, dit l'Auteur du Libelle,
„ *Certains oiſeaux bavards, etourdis
& voleurs*,
„ *A tout propos vantant leur zèle*,
„ *Se targuant de franchiſe, & hardis
impoſteurs.*

„ *Ces évaporés là font taire la sagesse,*
„ *Sous de vains sons étouffent le bon sens,*
„ *Et deviennent enfin, à force de souplesse,*
„ *Des Personnages éminens ;*
„ *Il faut en eteindre l'espéce.*
Que ce trait me regarde, on n'en sauroit douter ;
& cependant, sans me faire une grace,
Chacun ici peut attester,
Qu'à mes talens j'aî dû ma place.
Je finirai comme j'ai commencé,
Bravant de vaines jalousies :
Que l'on me cite un état policé
Qui ne soit pas gouverné par des pies,
Et mon arrêt est prononcé.
Elle saute & se tait. LE MILAN se présente :

Son front triſtement abbatu,
Peint ſa belle ame & ſa candeur
touchante,
Et les malheurs de la vertu.

Tout le Sénat eſt dans l'attente.
Il eſt dit-il, *des oiſeaux carnaciers.*
Moi-même, je ne puis le taire.
Le ſatirique ajoute, avec un ton ſévère,
Qu'ils ſont l'effroi des métaïers:
Je ne ſoutiens pas le contraire.
„ *Cruels, avides & pillards*,
„ *Ils dévorent, dans leur furie*,
„ *Poulets, tendres Pigeons arrivant à
la vie*,
„ *Et ſurtout les petits Canards.*
à la rigueur, cela peut être :
Mais ſi l'Ecrivain imprudent
Penſe qu'en ce portrait on doit me re-
connoître,

L'impofture eft affreufe, & le crime évident.

Lorfque d'une voix attendrie
Le fcélérat, jouant l'air confterné,
Eut achevé fa plaidoirie,
Paroît LE HIBOU RENFROGNÉ
Au maintien lourd, au regard étonné.
De babiller qu'on accufe UNE PIE,
Le grand malheur, dit-il! que, pour Gloutonnerie,
MAITRE MILAN foit ajourné,
Qu'importe, encor? Le fait eft Configné:
Mais écoutez la calomnie:
„ *Il eft de ftupides Oifeaux*,
„ *Dont un grave dehors eft l'unique mérite*,
„ *Du Creux de leur mazure effrayant les hameaux*,

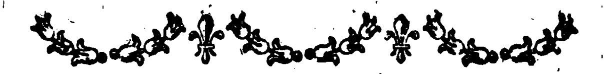
„ *Faits pour les Brouillards du Cocite*,
„ *Et fuiant l'ombre des berceaux.*

J'ai demêlé l'Auteur, malgré son Art de feindre.
Ce n'est pas moi qu'on peint; mais c'est moi qu'on veut peindre;
On y voit clair, &, Messieurs, entre nous,
Je serois, puisqu'il faut le dire,
Plus sot que ces Oiseaux qu'il nous peint dans leurs trous,
Si je doutois qu'il eût prétendu Rire
Et s'égayer, aux dépens des hiboux.

L'AIGLE alors s'écria: loin d'ici, misérables!

La conſcience vous trahit ,
Et vos grieſs ne ſont pas receva-
bles :
L'innocence ſait moins de bruit.
Ces applications , ces plaintes , ce
dépit ,
Prouvent aſſez que vos Cœurs ſont
coupables.





TOUT EST AU MIEUX
CAR ON LE DIT.

Après une infinité de tentatives depuis cinq à six ans, on est enfin parvenu à soulever les Liégeois contre leur Prince. Cette révolution que des écrivains trompés ou soudoiés préconisent comme *heureuse* & que l'on croit telle chez l'étranger sur leur parolle, est bien éloignée de l'être dans ses effets. Tandis que l'on publie par tout & qu'on veut persuader à tous, que tout est tranquille dans Liege ; que TOUT Y EST AU MIEUX, que chacun y benit L'HEUREUSE REVOLUTION ; mille Citoiens dispersés dans les Villes etrangeres n'osent rentrer dans leurs foïers par la crainte d'y être pillés ou peut-être égorgés ; & le plus grand nombre de ceux qui n'en sont point sortis, gémissent & aspirent à se voir delivrer par quelque Puissance, de la cruelle Anarchie qui y regne.

Mais, vous dira-t-on, c'est le Prince qui la cause cette Anarchie ; s'il avoit donné sa sanction aux points qui lui ont été proposés par ses états, le bon ordre seroit etabli : & il le devoit d'autant plus, que lui même avoit non seulement approuvé la révolution, mais

il l'avoit par avance consentie & authorisée. Voilà du moins, ou à peu près, ce que dit un mémoire présenté aux Directeurs du Cercle contre leur dernier Mandement.

Il suffit, pour rendre nulle cette objection, de faire connoître sur ce point le sentiment de *Hoffman*, Agent des Chefs de la révolution auprès du Senat de Wetzlaer. — Voici ce qu'il leur dit par sa lettre du 28 Octobre passé.

„ 1°. *La révolution du 17. & 18. Août „ s'est operée par voie de fait.*

„ 2°. *Le Prince ètoit dans la contrainte;* & puis il ajoute :

„ *On croit ici l'assemblée de vos Etats nulle„ment en ordre, le Chapitre Cathedral pas „ en nombre suffisant, & le récès sur la consti„tution pas assez reflechi : que dans une telle „ situation le Prince ne le pouvoit pas ratifier, „ comme il l'à aussi refusé le 15 Octobre. „ Qu'il falloit pour cela un tems plus calme „ & des déliberations plus froides & plus „ mûres, qu'on avoit enfin arraché au Cha„pitre Cathedral son consentement l'épée à „ la main.*

Voyons à présent le fait même dans les journées du 17 & 18 Août. Ce fut ces jours

que Meſſieurs GAUSUIN, COLOGNE & FABRI, à la tête d'un nombre conſidérable d'habitans des fauxbourgs de Liege, vinrent occuper tous les alentours de l'Hôtel de Ville. Mr. CHESTRET qui attendoit à *Haneſſe* le moment de cette expédition, en arriva bientot trainé dans ſa voiture par des hommes du peuple qui avoient été l'y prendre, SANS QU'IL S'EN DOUTAT !

Ces quatre Meſſieurs. l'épée nuë a la main, ſuivis de leurs compagnons, également armés, monterent à l'Hôtel de Ville, s'en emparerent & en chaſſerent les Bourguemeſtres & le Conſeil régents. FABRI & CHESTRET furent déſignés & auſſitot nommés pour remplacer les premiers avec Mrs. LASSENCE & COLOGNE pour Co-Regens, & leurs Partiſans s'établirent membres du nouveau Conſeil. Tous les écuſſons d'armes des Bourguemeſtres qui avoient regné juſqu'à cette HEUREUX JOUR furent hâchés en pièces; on n'excepta que ceux des nouveaux Chefs, comme étant, ſans doute, les ſeuls dignes d'y avoir place.

Cela fait, une députation de ces Meſſieurs ſe rendit au *Chateau de Seraing*, pour y préſenter au Prince les points de la conſtitution qu'ils vouloient réformer, ainſi que ceux ſur

lesquels ils alloient en etablir une nouvelle, & l'engager à venir donner lui-même dans sa Capitale son agréation à tout ce qui alloit s'operer pour LE BONHEUR & LA LIBERTE DU PEUPLE. Nous ne chercherons pas à deviner par quellle impulsion le Prince se rendit à cette invitation; mais il est probable, que, pour l'y déterminer, on sçut employer des moiens, & faire valoir des raisons, contre lesquels il n'y avoit pas la moindre objection à faire. — Il partit donc de *Seraing* accompagné des modernes TRIUMVIRS. Arrivé sur le Quai d'Avroi, le peuple détela ses chevaux & se mit à trainer son carosse au milieu de *Huées* que l'on a nommés *Cris-de-Joie*, & dont le plus frappant étoit : *Trainez-le dans la riviere, trainez le dans la riviere.* Il fut ainsi conduit jusqu'à l'Hotel de Ville entouré de milliers d'épées & de bayonnettes. Là, descendu de son carosse, il fut complimenté par un misérable frippier, homme de la lie du peuple, qui dit, en lui présentant la cocarde aux couleurs de la Ville, *tenez grand Pere, mettez cela sur votre manche, vous en serez si propre!* Puis le prenant sous le bras ajouta : *Allons courage! montez grand Pere.* Il monta en effet, à travers les armes ména-

çantes & les regards furieux des satellites qui en gardoient les avenues. Rendu dans la salle du Conseil, à peine avoit-il eu le tems de parcourir & d'observer ce qu'on lui présentoit à souscrire, qu'on entendit crier avec violence : LA NATION FAIT DEMANDER S'IL à SIGNÉ ? & sur la reponse negative : QU'IL SE DÉPÊCHE DONC à LE FAIRE, dit la même voix, SI NON, L'ON VA MONTER. Nous ne nous chargerons pas d'interpréter cette derniere phrase : chacun peut le faire à sa manière. On rougit même de rappeller d'aussi révoltantes scenes : mais il le faut bien, pour marquer le dégré d'humiliation auquel on a osé reduire le Prince, Et en cela comme vous voyez. TOUT ÉTOIT DÉJA AU MIEUX.

La situation du Prince dés ce moment ne peut se dépeindre. Lui seul a pu la sentir; & réconnoître combien son éloignement étoit nécessaire.

Son neveu *le Comte de Mean* fut aussitôt dépossedé de sa charge de *Grand-Mayeur de la Cité*, & LE COMTE DE LANOI en fut pourvu par le Conseil de Ville. *Le Mayeur en Féauté* fut également renvoïé & remplacé,

par LE BARON DE CHERATTE. Il restoit à pourvoir le Sr. GAUSUIN ; un Abbé, Suppôt de la Cathédrale, s'en charga. à cet effet, il se rendit, avec nombre d'honnêtes gens chez *Mr. de Fossoul ;* & le pria, l'épée sur la gorge, de vouloir bien se dépouiller de la charge de *Mambour de la Cité* pour en gratifier Mr. GAUSUIN. Aussi *Mr. de Fossoul* ne put-il se réfuser à de pareilles prévenances. Tous ces Messieurs sont d'ailleurs si bien nés, ils ont des mœurs si douces ; tant de délicatesse dans leurs procédés ; tant de probité dans les affaires & un désintéressement si pur dans leurs actions ; qu'on ne peut que s'empresser à leur complaire : tout ce qui s'opere par leurs mains NE PEUT ÊTRE QU'AU MIEUX. Ah Candide ! que n'êtes vous ici ! vous seriez vraiment dans le meilleur des mondes possibles.

Il faut le dire, tous les ordres de l'état ont applaudi ; Peuple, Nobles & Prélats ont rendu les hommages aux Chefs de la révolution. Il falloit bien capter leur bienveillance & acheter sa sécurité par des grimaces ou par des sacrifices ; le Clergé en a donné le plus grand exemple. Des milliers de forcenés armés & soudoiés, étoient prêts à y contraindre quiconque ne s'y seroit pas preté de bonne grace.

La démarche forcée du Prince étoit annoncée aux Villes, aux Bourgades & aux Communautés du pays comme une acte formel de l'aveu & du consentement du Souverain à tout ce qui seroit fait & innové par elles. Trompées par cette annonce, excitées en même tems par les Factieux que l'on s'étoit ménagé dans chaque endroit, elles imiterent la Capitale; & après avoir chassé leurs Magistrats, elles en créerent des nouveaux pour venir renouveller avec Liege l'ancien pacte de leur union & etablir un nouvel ordre des choses.

Pour amener le peuple à ce dégré d'enthousiasme, ou si vous voulez de Frenesie qui l'agitoit, on l'avoit flatté d'une liberté sans bornes, d'une exemption absoluë de tout impôt: & pour l'entretenir dans cette effervescence, il falloit commencer par le satisfaire. On abolit donc les impôts, mais on ne put abolir en même tems les bésoins de l'état. Et NOS NOUVEAUX LEGISLATEURS virent bientôt la nécessité de rétablir les premiers pour subvenir aux seconds. Le peuple qu'on avoit leurré de l'espoir de leur annéantissement absolu, s'indigna, ménaça de se soulever & contraignit les Chefs même à déchirer l'ordre de leur perception.

Ce fut peut être pour y suppléer, qu'un certain *Thonus*, se disant Commis à cet effet par LE COMTE DE LANOI se rendit de nuit à *Spa*; & dez les quatre heures du matin fut proposer à l'un des proprietaires de la *Rédoute* l'agréable alternative DE PAYER, A LA MINUTÉ QUARANTE MILLE FLORINS, OU DE PERMETTRE QU'ON MIT LE FEU A LA MAISON. Malheureusement le coffre-fort étoit vuide, & le maître en campagne: & le BRAVE THONUS considerant qu'il ne lui reviendroit rien d'une maison brulée, se contenta d'une déclaration que le maître étoit à Francfort, où, il alloit, dit-il, le trouver pour terminer sa COMMISSION INCENDIAIRE. Il n'en fit cependant rien; il trouva plus court & plus sûr de retourner à Liege & d'y faire la même proposition aux personnes intéressées dans les maisons d'assemblées de *Spa*. Mrs. de *Bossi*, *Fossoul*, *Melotte*, *Nizet*, *Deprez* & les Dames *Degradi d'Horrion*: *Nizet*, *Renoz* & *Nagant* furent priées de s'y conformer. Cette derniere ne put tenir contre ce genre de négotiation, elle en mourut de frayeur. — La chose parut en demeurer là pendant quelques jours, mais le

COMTE DE LANOI la fit terminer par l'envoi d'un billet de sa main dont voici la teneur:

Liege l'onze 7bre 1789.

„ *Monsieur, je comptois recevoir hier „ l'argent en question de vous, il n'en est „ rien arrivé, la chose presse & doit être „ finie aujourd'hui absolument.*

(étoit signé) *LE COMTE LANOI DE CLERVAUX.*

Il fallut bien se rendre à d'aussi pressantes instances. L'on parla, l'on discuta & L'ON FINIT PAR CAPITULER POUR TRENTE MILLE FLORINS, dont la moitié fut acquitée le lendemain dans les mains de Mr. *L'AVOCAT DELTOUR, Conseillèr de la Cité, en présence*, dit-il dans le reçu qu'il en a donné, *DU SEIGNEUR CONNU* & l'autre moitié assignée pour la fin du mois. Peu de jours après on offrit de rendre cet argent. *Mr. DE LANOI* revenu par la réflection aux sentiments d'honneur qui le caracterisent & dont il ne s'étoit écarté que forcément; bourellé de regrets de s'être vu compromis, a voulu réparer son erreur & c'est à la seule grandeur de son ame que l'on doit attribuér cette restitution.

Cela eſt d'autant plus probable qu'un ſecond perſonnage dans le genre *de Thonus* a renouvellé depuis la pareille ſommation & aux mêmes perſonnes avec des nouvelles menaces DE PILLER, D'EXTERMINER &c. &c. en cas de défaut. Les plus ſages ont gagné le large pour en éviter l'accompliſſement; mais tous n'ont pas été aſſez preſſés à s'éloigner. Pluſieurs ont été forcés de s'exécuter de bonne grace & Mr. *l'Echevin Vandenſtein* fut un ſoir accoſté d'un importun dont il ne put ſe débaraſſer & détourner le poignard *que par un cadeau de mille écus.*

La plupart des Membres du tribunal des Echevins de Liege ont été forcés à une contribution *de douze cent florins chacun*, & c'étoit encore *Mr. L'AVOCAT DELTOUR* qui s'étoit chargé de les y ſoumettre, ceci devoit ſervir à indemniſer DOUZE MALHEUREUSES VICTIMES DU DESPOTISME EPISCOPAL, qui par arrêt de ces juges avoient été décretés de priſe de Corp, comme coupables de ſédition & d'oppoſition à main armée contre l'exécution des edits des Princes & des Décrets de l'Empire. Mais ce qu'on appelloit en 1788, *CRIME DE REBELLION*, étant devenu en 1789, par la *Connoiſſance*

des Droits de l'Homme & du Citoyen, *LA VÉRITABLE & SEULE VERTU PATRIOTIQUE*, il étoit bien juste que les Echevins expiassent par cette espece d'Amende honorable leurs erreurs envers la patrie. Un seul *Mr. de Troussèt* a eu la fermeté de s'y résuser, en déclarant constamment, que n'ayant porté son jugement que d'après le sentiment de sa conscience, il ne pouvoit consentir à une contribution qui pourroit donner de lui l'opinion qu'il doutoit de la pureté & de la justice de sa conduite: & cependant il n'étoit en s'y refusant, question de rien moins, que de s'exposer à être poignardé & à voir sa maison pillée, culbuttée ou incendiée. Ce genre d'Argument étoit le même qu'on emploioit par tout pour persuader les gens & les décider sans réplique. Mais les capitulations étoient différentes & celles de Huy meritent une mention particuliere.

Un orphevre *sans métal*, un prélocuteur *sans affaires*, commandés par un de ces êtres auxquels L'HEUREUSE RÉVOLUTION a ouvert les portes des cachots exigerent des *Religieux croisiers* de cette Ville une somme de CENT MILLE FLORINS & finirent par accepter *cinq Louis* que leur offrit *Mr. Warnotte* boursier de cette maison. Les *Cordeliers*

échapperent par un simple Cadeau de *cinquante à soixante francs* & les *Augustins* & les *Ursulines* s'en tirerent de la même maniere.

La *nouvelle municipalité* n'attaquoit point les bourses, elle s'en prennoit à l'honneur des particuliers. Elle supposa d'abord une Réquisition de la part des Bourgeois de depouiller un *Mr. Warnant* Bourguemestre, de sa charge d'Echevin de la Cour Souveraine comme étant TRAITRE A LA PATRIE. Cet épitête suffisoit ici comme ailleurs pour désigner à la populace les victimes qu'il failloit sacrifier. UN DEVAUX le dénonce comme tel, au Corps dont il étoit Membre ; & prétend ne pouvoir siéger avec lui, aussi longtems qu'il ne se sera pas lavé de la *tache d'infamie* dont il le déclare flétri par la prétendüe réquisition des Bourgeois, qu'ont admise les *nouveaux Magistrats*. Il étoit dans ce moment question de la réception du nouvel *Officier-Mayeur* de la Ville, pour remplacer le *Procureur-Général* que L'HEUREUSE RÉVOLUTION avoit proscrit. Le Magistrat interpellé, sur le recès qu'il devoit avoir passé, en dénie la réalité ; une partie de la Bourgeoisie vient à l'appui des plaintes de *Mr. Warnant* ; les composants des chambres y interviennent & le DIGNE

DEVAUX finit par receuillir les applaudissemens universels.

Pendant ces petit altercas de particuliers à particuliers, on s'occupoit des grands objets de la REFONTE DU GOUVERNFMENT. On destituoit les Echevins & les Officiers de differents districts & on y supléoit par des gens plus propres & plus habilles à promouvoir la révolution.

Les suffrages des differents corps de la Cité devenant inutiles à la forme d'élection qu'on avoit adoptée, toutes leurs Chambres furent abolies sans aucune indemnité; quoique toutes les places en avoient été financées. Personne cependant n'en murmura, parceque chacun se persuada que c'étoit le moment de prouver son devouement a la patrie, par des sacrifices personnels : & pour porter la félicité publique à son comble, il falloit réplacer tous les Citoyeus au même niveau. L'on doit s'étonner que l'on n'ait pas commencé par remettre en une masse tous les bien & toutes les possessions pour être répartagés équitablement & également entre tous : car il nous paroit bien injuste de laisser dans *le besoin & sans ressource* la plupart des DIGNES &

RESPECTABLES CHEFS qui se sont chargés de rétablir & maintenir par leur science & par leur habilité NOTRE SACRÉE CONSTITUTION DANS TOUTE SA PURÊTE, tandis que les *ignorans*, les *mauvais Citoiens*, *les traîtres à la patrie*, *les scélérats* qui l'ont *corrompuë*, *avilie*, & *venduë* jusqu'à cette HEUREUSE RÉVOLUTION, sont les mieux partagés des dons de la fortune. Ce seroit encore le plus sûr & le plus prompt des moyens d'extirper la mendicité du pays de Liege sur lesquels tant de profonds auteurs se sont épuisés sans seulement penser à celui-ci.

Tant de zele pour la félicité publique, tant d'assiduité à travailler pour l'assurer, devoient-ils être troublés par la mort d'un de ses BRAVES DEFENSEURS. *Pinsmai*, l'un des gardes qui s'étoit devoués au maintien de la sûreté publique a payé de sa vie un moment de desordre. Il mérite les regrets de tous, parceque sa jeunesse ne permet pas de lui supposer la moindre faute dans sa conduite. Plaignons sa destinée; mais frémissons des horribles attentats qu'on a fallit de voir commettre.

On avoit été se saisir à Chaudfontaine d'un *Mr. Thomson* fabricant d'armes, sous le soupçon

qu'il avoit contribué au soulevement des habitans du faubourg de St. Gilles, où il a sa demeure, & qu'il leur avoit fourni des armes. Le detail qu'il a donné au public de sa détention prouve qu'il n'est pas possible de mettre plus de justice & plus de régularité dans une information contre un Criminel d'etat, qu'on en a employé à son égard. Et pour faire perdre à jamais l'envie de contrarier ou d'arréter les decrèts de nos réformateurs, tout étoit disposé pour culbutter & détruire sa maison au cas qu'il eut été trouvé coupable.

Dans le tems qu'il étoit au secret, environné de gardes; une allarme générale se repand tout à coup dans la ville pendant la nuit. Tous courent aux armes, & l'on apprend qu'un scélérat tapis à coté de la porte du BOURGUEMESTRE CHESTRET a manqué de priver les Citoyens de ce DIGNE CHEF, par un coup de feu qu'il dirigeoit contre lui & qui par bonheur n'est point parti.

Le lendemain l'on découvre qu'il s'est répandu dans la ville des billets par lesquels les Citoyens sont excités à poignarder leurs nouveaux Bourguemestres. A qui attribuer eette machination infernale? On ne pouvoit manquer de

l'imputer à ceux qui n'adoptent pas les nouveaux principes & qui pour cela font qualifiés D'ENNEMIS DE LA PATRIE ; & beaucoup n'ont vu en cela qu'une rufe des Partifans de la révolution, pour légitimer, ou du moins juftifier les rigueurs ou plutôt les horreurs exercées fur le cadavre du malheureux à qui Mr. de CHESTRET avoit donné la mort. Pouvoit-il en effet fe voir de plus affreux fpectacle, qu'un corps meurtri, dechiré par les cailloux fur lefquels il avoit été trainé, couvert de bouë, fufpendu par un pied, le ventre entr'ouvert & fes entrailles fervant de ligamens pour lui fixer les bras ?

Les amis de la juftice auroient bien defiré, qu'on eut conftaté ce délit d'une maniére à ne laiffer aucun doute, non feulement fur le fait, mais auffi fur les intentions du coupable. Il a du être muni d'un fufil, il a du l'avoir décoché : pourquoi donc ne pas fe faifir de cette arme ? pourquoi ne pas faire certifier le départ de l'amorce ; foit par la vapeur dont la platine devoit être couverte, foit par fa détente ? Car de l'oubli de ces faibles circonftances (qui peuvent dans le fiftême du jour ne pas être effentielles) font nées mille conjectures. On a d'abord prétendu & l'on ré-

péte aujourd'hui avec assurance, que l'assassin n'avoit d'autre instrument qu'une pipe allumée à la bouche, dont les étincelles apperçuës par Mr. de CHESTRET, au moment qu'il couroit à l'alarme, lui inspirerent la crainte, que ce pouvoit être l'amorce partant de la main d'un assassin qui l'attendoit & lui firent sacrifier un innocent. Voilà ce qu'ont dit, ce qu'ont repété des valets, des Ecclesiastiques du quartier, qui doivent avoir été témoins de cette catastrophe; & rien n'a paru jusqu'ici les contredire par les informations qu'on a cherché à trouver dans les aveux de la femme de cette victime.

Il reste donc malheureusement & il restera toujours un cruel doute sur cet homicide, aussi longtems, que, tout ce qui a précédé, accompagné & suivi le fait du coupable, ne sera pas éclairci. MAIS, POUR NE POINT DIMINUER LE RESPECT & L'AMOUR DU PEUPLE POUR SON CHEF, l'on sent qu'il a bien fallu donner à cette action, non seulement un air de justice, mais encore, la rendre de manière, à présenter Mr. de CHESTRET, COMME UN DE CES HOMMES RARES, QUI, SANS S'EMOUVOIR AU MILIEU DES DANGERS, SAVENT PRÉVENIR

LES COUPS DE L'ASSASSIN DONT LE POIGNARD EST DEJA LEVÉ. Quoiqu'il en ſoit l'on a rendu des graces ſolemnelles à l'être ſupreme, d'avoir préſervé DES JOURS AUSSI PRÉCIEUX POUR LA PATRIE: & les mânes du Jeune *Pinſmai* ont été appaiſées par le ſupplice juridique d'un coupable, qui n'a ceſſé de proteſter de ſon innocence jusqu'à ce qu'il eſt tombé ſous le glaive du bourreau.

Telles ont été les prémices de L'HEUREUSE RÉVOLUTION, POUR ASSURER à CHACUN, SUIVANT LA SACRÉE PAIX DE FEXHE, PROPRIETÉ, LIBERTÉ & SÉCURITÉ.

Les differentes Provinces du pays ont imité la Capitale; mais nulle ne s'eſt ſignalée à l'égal du MARQUISAT DE FRANCHIMONT.

Les Habitaus de *Theux*, Chef-Ban de ce Canton, diſputoient depuis quelque tems au Prince l'acquittement de ſes Régaux, & pour abréger la diſcuſſion qui en étoit portée à *Wetzlaer*, ils avoient déclaré la juriſdiction de la Chambre des Comptes nulle, comme abuſive à cet égard. Ce pas fait, ils s'étoient attri-

bué la connoiſſance de tous les points en reſſortiſſants pour le *Marquiſat*; avec ordre à toutes les Communautés de les réconnoitre pour ſeuls juges.

Pour établir ces prétentions & en faire une Loi poſitive, les Magiſtrats de ce lieu décreterent une aſſemblée générale des Députés des differentes Communautés du *Marquiſat*, déſignerent le lieu de ſes ſéances, & par une Ordonnance convocatoire en date du 25 Août 1789, expediée & vidimée en la même forme que les Edits des Princes, ſignifierent aux differents Diſtricts de ſe raſſembler le 26 du même mois, pour abroger & etablir les differents points qui y ſeroient propoſés.

La Ville de *Vervier* diviſée depuis quelque tems en deux Factions pour & contre ſes Magiſtrats, arbora auſſitôt la Cocarde d'indépendance. Son exemple avoit deja gagné une partie du *Marquiſat* avant le 18 Août, & ce jour y vit operer L'HEUREUSE REVOLUTION, dont Liege avoit donné l'Exemple. On dépouilla de leurs armes le peu de Soldats qui reſtoient à *Spa*, & qui avoient ordre de ne faire aucune reſiſtance. On chercha les Officiers civils & militaires pour les poignar-

der; mais ils eurent le bonheur d'échapper. On poussa la barbarie jusqu'à percer leurs lits & leurs matelats à grand coups d'épées & de couteaux, & l'on fourvoia de la même manière tous les coins & recoins de leurs appartemens pour les atteindre, s'ils s'y étoient cachés: & le lendemain ces brillants exploits furent couronnés par une Messe solemnelle suivie d'un *Te Deum*.

Cette Messe servit en même tems de prélude à l'établissement de nouveaux Magistrats ou plutôt de vrais DICTATEURS; car l'authorité & le despotisme qu'ils ont affecté dans leurs arrêts (quoique non respectés) vont au delà de tout ce que les constitutions germaniques accordent aux Souverains du pays. Trois êtres, qui semblent avoir été exprès triés dans ce qu'il y a de plus vil, & de plus flêtri, se rendirent à l'Hôtel de Ville de *Spa*; & là, d'accord avec quelques uns du corps existant, non moins vils qu'eux, & prévaricateurs au serment qu'ils avoient prêté au Prince, forcerent les Magistrats de se démettre & s'installerent eux-mêmes Régens du peuple, sans vouloir même se soumettre à prêter le serment d'usage; & l'on vit vraiment alors

. . . . . des hommes bas insolens & perfides,
A force d'être vils, devenus intrepides,
De honte enveloppés, méchants avec hauteur,
Tourner à leur profit jusqu'à leur deshonneur.

Leur installation fut signalée par le ravage & la dévastation de nombre de possessions des particuliers qu'ils croioient contraires à leurs projets. Ils ont désapprouvé par un arrêté la conduite de la canaille qui en étoit coupable; mais que de présomptions qu'elle y étoit excitée sécretement par eux-mêmes! & que de preuves on en réceuillera peut-être bientôt!

D'un autre côté on tacha d'effraier l'étranger par des menaces pour le forcer à déserter les anciennes maisons privilegiées, & à fréquenter la nouvelle maison *de Levoz* que les décrets de l'Empire avoient interdite. On somma les banquiers des premieres d'y finir leurs jeux & même de quitter *Spa*, s'ils ne vouloient être égorgés. On fut jusqu'à leur signifier le moment qu'ils le seroient, & les étrangers mêmes furent avertis qu'ils n'échapperoient pas aux coups de poignards, s'ils persistoient à ne point fréquenter la sale *de Levoz* & s'ils se rassembloient encore les matins dans celles du *Vaux-hall.* L'on a vu des Agens *de ce Levoz* dire

hautement & publier *qu'ils ſe rendroient en plein jour dans ces dernieres, avec la paille néceſſaire pour les incendier* & QU'ILS ÉTOIENT ASSURÉS DE L'IMPUNITÉ. Il eſt donc, dans cette HEUREUSE RÉVOLUTION des Juges ou des Chefs pour authoriſer, comme il en étoit auparavant pour punir le crime.

Il eſt vrai que la manière, dont s'eſt annoncé le CONGRÈS FRANCHIMONTOIS, paroît ſouſtraire de toutes les loix précédentes, ceux qui vont concourir à former les nouvelles. Cette NOBLE AUGUSTE ET MÉMORABLE ASSEMBLÉE, dont lès ſiècles à venir admireront L'ESPRIT D'HÉROISME, & de VERTU PATRIOTIQUE, s'eſt d'abord affranchie de toutes les contraintes & de tous les entraves qu'auroient pu apporter à ſes délibérations, les Loix de l'Empire : & de ſa toute Puiſſance, s'eſt déclarée LIBRE ASSEMBLÉE NATIONALE FRANCHIMONTOISE !...

Elle a en outre déclaré les perſonnes de tous & un chacun de ſes membres SACRÉES ET INVIOLABLES, PRISES SOUS SA SAUVEGARDE ET PROTECTION IMMEDIATE & de tout le Marquiſat de Franchimont, Qu'elles ne ſont récherchables,

ſujettes à aucune action, moleſtation quelconque, pour toutes motions, petitions, propoſitions & geſtions faites ou à faire dans cette Aſſemblée.

Vous ſouvient-il, mes amis, de ce palais ſouterrein, ou le pauvre *Gil-Blas de Santinalle* fut conduit & retenu pour échanſon? Vous ſouvient-il des harangues & des diſcuſſions qu'il y entendit? Vous rappellez-vous les exploits & les conquêtes des héros qui s'y raſſembloient & les bruïantes orgies par leſqu'elles ils célébroient leurs hauts faits?... Eh bien, ce que *le Sagé* a rêvé dans cette caverne ténébreuſe, vous le verrez *dans la verte Prairie en emphithéatre, ſituée derriere la maiſon de Jean-Gilles Corneſſe au village de Polleur.*

Là, en plein air, placés ſur des bancs, entourant une grande table, les Orateurs Légiſlateurs & Guerriers de la *Nation Franchimontoiſe* ont annoncé par l'organe de Mr. l'Avocat *Dethier Singe-Prince & Sacré-Chancelier du Chef-Ban de Theux, — que la révolution des longtems attenduë & qui venoit de s'operer, alloit faire ſuccéder à l'ancien Régime deſpotico-ariſtocratique, ſous lequel le bon peuple n'a gémi que trop longtems, un*

Gouvernement plus doux, plus populaire, sous lequel, *libres comme l'air que nous respirons, jouissant de la plénitude des droits de l'homme & du Citoien, vivant commes des frêres, nous pourrons atteindre au dégré de félicité qu'il est donné aux foibles mortels de pouvoir gouter sur la terre. — Bravô, bravissimo Mr.* **DETHIER.** Voila de ces miracles qui ont été réservés, comme vous dites, fort bien à ce *lustre éclairé* & surtout à l'année 1789, *car comme on le dit, tout y est au mieux.*

Pour que cet ouvrage incomparable de la félicité publique n'éprouvat aucun obstacle & ne fut point troublé par les plaintes & les réclamations, que des *Citoiens pervers pourroient se permettre au sujet & depuis l'heureuse révolution commencée le* 18 *Août.*

L'Assemblée a déclaré tous ceux qui seroient convaincus de pareils forfaits, INFAMES TRAITRES ET CRIMINELS DE LEZE-PATRIE, comme tels punissables en toute rigueur de Loix, & incapables d'exercer au futur aucune Charge publique dans le Marquisat de Franchimont; chargeant en outre les Réprésentans dudit Marquisat, Députés à l'Assemblée du pays de Liège & Comté de

Looz, de faire, à ce sujet telle motion & dénonciation qu'ils trouveront convenir.

Après s'être organisée d'une maniere aussi imposante, *ce Congrès* devoit s'annoncer par des Actes qui repondissent à *SA MAJESTÉ*: aussi commença-t-il *par s'attribuer le droit d'être réprésenté aux Etats-Généraux par six de ses Députés.* Cette premiere déliberation fut communiquée à la Capitalle de manière à la *faire trembler*; puisque, *régardant dès ce moment la soi-disant députation actuelle de l'état* (qui n'a cependant pas changé de forme depuis lors) *comme inconstitutionnelle, n'ayant point la confiance du Marquisat*, ni *de sa libre Assemblée Nationalle*.... Quelle disgrace !!, *Celle-ci avait arrêtté tous les deniers provenant dès Impôts & péages qui se perçoivent dans ledit Marquisat pour & au nom de la nation du Pays de Liège & Comté de Looz;* (qui n'est probablement aujourd'hui que la Subaltèrne de *la Nation Franchimontoise*) *avec ordre aux Récéveurs, Fermiers & Collecteurs, que cette Assemblée continuë provisoirement de son authorité, de les verser dans les Caisses de chacune de ses communautés — & declaré solemnellement que toutes les loix qui seroient portées, & toutes impositions qui seroient con-*

sénties, sans l'aveu des députés de ce Congrès; n'obligeroient nullement ledit Pays de Liège ni le Marquisat de Franchimont; & dans ce *cas qu'il y seroit pourvu convenablement* cette ménace étoit d'autant plus *terrible* que les *Légions Franchimontoises* devoient envahir la Capitale pour y installer leurs Députés.

Tant *d'énergie*, tant de *dignité* ont mérité les applaudissements des écrivains Patriotiques qui donnent cependant à cette *Assemblée si Respectable* le Sage Conseil *d'éviter de prêter au Ridicule*; en repetant à ses Membres, ce que disoit à l'Assemblée Nationalle Françoise *Monsieur de Mirabeau... Messieurs n'ayons pas l'air d'un Géant, qui, pour paroître plus grand, se dresse sur ses pieds.*

Laissez laissez les faire, ils n'en seront pas plus grands. Fussent-ils montés sur des échasses ils seront toujours des pigmées. On a beau allonger l'oreille de la bête, elle n'ajoute rien à sa taille. Je crois voir quand je les considere *le nain d'Athenes* qui s'accroche à la ceinture du Géant.

Plus on est elevé plus prochaine est la Chute,
Le Géant éternuë & le Nain culebutte
Honni, sifflé, mais n'en valant pas mieux;
La vanité punie, est vile à tous les yeux.

Les decrets de ce *Congrès* auroient eû un succès plus assuré si les *dignes Membres* qui le composent avoient adopté & mis à éxécution la motion du *Greffier Macquinai* dont le genie merite d'être éternisé dans les Annales de la Fiscalité. Il y proposa *la proscription générale de tous les Aristocrates fugitifs du Marquisat de Franchimont & la confiscation de tous leurs biens au profit du Congrès*, & jamais sans doute il ne pouvoit exister de moment plus favorable. Les principaux de *Vervier* s'en étoient retirés & la pluspart des négotiants étoient occupés à la foire de Francfort. Et comme il suffisoit de donner à tous individuellement, l'épitête *d'Aristocrate*, le produit considérable qui seroit resulté de la confiscation de leurs biens, auroit procuré des moyens suffisants pour allimenter *nos nouveaux législateurs*.

A *Verviers*, nombre d'honnêtes gens (nous entendons ceux considérés pour tels avant la *révolution*) s'étoient précédemment déclarés en faveur du Magistrat contre FION devenu Chef de la Ville. Ils furent régardés comme indignes d'être décorés des couleurs de la patrie, & ménacés d'en être dépouillés. Et sans cette espèce de *Pallium*, ils risquoient

d'être insultés & maltraités par la canaille. Ils s'offrirent d'acheter cette prérogative par le rénom à tout ce qu'ils avoient fait; mais leur soumission ne fut acceptée, qu'en y joignant chacun une certaine somme, par forme de compensation des fraix qu'avoit occasionnée à FION la défense *des droits & des libertés* des Citoiens pardevant les Tribunaux de l'Empire. Les uns furent taxés à cinq, dix & vingt Louis; & quelques uns, dit on, à cinquante. Qu'on se garde d'imaginer que FION se soit attribué ces contributions! sa grande ame en est incapable. Il s'est empressé au contraire de faire connoître qu'il la destinoit au soulagement des pauvres. Et ce qu'il y a d'inconcévable, c'est, que ces derniers, au lieu de lui présenter des hommages de leur réconnoissance, se sont impatientés au bout de quelque tems de voir ces promesses sans effet & leur espoir trompé, & ont failli d'en faire une victime. Il n'échappa même à leur rage que par des nouvelles promesses qu'il n'a pas plus réalisé que les premieres.

Ces contributions réunies ne suffisoient pas encore aux besoins pressants de l'Etat ou de FION: Ceux qui lui étoient personnels dévoient naturellement s'identifier avec les premiers;

puisqu'étant devenus *l'homme du peuple, le Pére de la patrie*, s'occupant ſans relache du bonheur de la grande famille, pourvoiant à tout pour ſon bien-être & pour ſon élévation; Il étoit bien juſte que tous les moïens, toutes les reſſources de cette famille fuſſent remiſes & confiées aux mains de *ſon digne Chef* pour en diſpoſer à ſon gré. Mais que faire quand les Caiſſes ſont épuiſées? ſans argent, ſans ce puiſſant, cet unique Agent des plus grandes choſes, comment ſervir les Intérêts du peuple! Des fauſſes allarmes répanduës à propos, des menaces de pillage données adroitement; la crainte de les voir réaliſées & l'idée qu'on ne pouvoit en être garanti que par lui, ou par l'aſcendant qu'il pouvoit avoir ſur la canaille qui n'aſpiroit qu'à s'y livrer; avoient fait dépoſer dans ſes mains *une promeſſe de trente cinq mille florins*, ſousſignée par divers particuliers. Il en reçu d'abord *dix mille*; & les principales familles de la Ville ſe côtiſerent pour completter *les vingt cinq autres mille* dans l'eſpoir d'être par ce moyen couvertes de ſa protection.

Guerrier & Magiſtrat tout à la fois, il créa en même tems des loix & des ſoldats. *Nouvel Alexandre* il établit la diſcipline conforme au

tems, sous des Capitaines capables de le seconder dans les opérations qu'il projettoit : Et telle fut l'étenduë de ses vuës, que si *Boileau* renaissoit, il diroit peut-être de lui comme il disoit *d'Alexandre le Grand.*

Qu'on livre son pareil en france à la Reynie
Et l'on verra bientôt ce phénix des guerriers
Laisser sur ...., sa tête & ses Lauriers.

Le départ de la plus grande partie des principaux Fabricans de cette ville, a laissé les nombreux ouvriers de la manufacture des draps sans travail & sans pain. La disette & la chèreté de cette précieuse & indispensable denrée se sont augmentés chaque jour, malgré l'assurance qu'avoit donnée FION d'en procurer abondemment, & à moitié du prix au quel il se vendoit; & *tous y bénissent sans doute* L'HEUREUSE REVOLUTION qui a fait déserter & qui tiendra toujours loin de cette ville, ceux qui pouvoient l'alimenter par le travail qu'ils y entretenoient. La caisse des pauvres établië pour le soulagement de la classe du peuple la plus misérable, pour les infirmes & les gens incapables de travail, & qui ci-devant produisoit jusqu'à mille florins & plus chaque mois, a été réduite par L'HEUREUSE REVOLUTION à cent florins & peut-être moins.

A Theux, les Magiſtrats forcerent différents particuliers de ſigner la promeſſe de payer tous les fraix des procès & des diſcuſſions, encore vantillants à l'Empire, ſur l'illégalité des dernieres élections magiſtralles. *Mad. de Limbourg & ſa fille ainée* furent contraintes de ſigner, non ſeulement la même promeſſe, mais en outre une rénonciation abſoluë & l'abandon des differents terreins que leur famille tenoit de la conceſſion des Princes; ſans la moindre indemnité des fraix immenſes que leur en avoit couté le défrichement & les batiments conſiderables qu'ils y avoient établis. Elles dûrent ajouter à cela l'aſſurance d'une ratification nuë & prompte de la part de *Mr. de Limbourg*, qui étoit alors en Allemagne. Un canon braqué vers ſa maiſon, un tronc d'arbre en forme de fourche patibulaire, planté près du Perron, étoient les arguments muets qu'on emploia pour décider ces Citoiens à ſe ſoumettre. — Les plaids généraux donnerent un nouvel effort à la liberté ou plutôt à la licence. Un des Magiſtrats déclara, du haut de l'Hôtel de Ville, à tout le peuple, *que chacun pouvoit aller librement couper arbres & futaille, & ravager tous les terreins que des particuliers tenoient en accenſe de la com-*

ceſſion des Princes, " *ſans même excepter ceux de Mr. de Hervé Seigneur de Jehanſter.*"
Et voilà que nos DICTATEURS ne ſe bornent pas à authoriſer, à commander la rapine, ils déſignent encore ceux chez qui il faut l'exercer. Ce trait nous paroit ſi grand, ſi loïal, qu'il eſt etonnant, qu'il n'ait pas été manifeſté & conſacré par une Ordonnance vidimée du SACRE - CHANCELLIER DETHIER.

Un ordre ſi favorable à la canaille, ne pouvoit manquer d'être exécuté dans toute ſon étenduë. Grandes & petites poſſeſſions de tous les particuliers indiſtinctement, devinrent la proie de ce brigandage. Les terres de *Charles-Seche*, *les Maſures & Maints autres*, dont le detail feroit trop long, ont été entiérement dévaſtées. On n'a epargné ni les avenuës, ni les allées d'ornement. *Fion le pere* n'a pu préſerver lui même ſes biens de *Hodbomont & de Juslenville* : il reçut en s'y préſentant l'ordre de ſe retirer d'une maniére à n'oſer y répliquer : & l'un des Magiſtrats, nommé *Louis Nicolas de Preſſeux*, sy étant rendu pour arrêter prétenduëment le ravage, y arriva préciſement que tout étoit dévaſté,

& en marqua fon mécontentement aux coupables, par un tonneau de bierre, dont il les abreuva. Un huiffier qui en fit le rapport en Juftice, fut faifi par quelques gens du peuple, & de l'avis d'un des Magiftrats, trainé au *Carcan*, qu'on le forçat de baifer trois fois par forme d'amende honorable. L'Echevin qui en avoit reçu le rapport, & *fion* lui-même, auroient peut-être été foumis à la même ignominie, s'ils s'étoient montrés *à Theux*. N'oublions pas à propos de *Carcan*, qu'on a ménacé d'y expofer jufqu'aux femmes, dont le caquet indifcrèt pouvoit critiquer la conduite des nouveaux Législateurs.

Le Bourg de *Spa*, avoit perdu fa tranquilité depuis quelques années, & la faction *de Levoz* y fomentoit conftamment le trouble & la rebellion. Formée presqu'entièrement de gens de la lie du peuple, aucun genre d'excès ne pouvoit la rebuter ; & vous jugez bien que L'HEUREUSE RÉVOLUTION s'y confomma par elle.

Trois à quatre miférables, dont les noms obfcurs ne méritent point de fortir de notre plume, & qui, par d'heureux hazards, ou par les circonftances du tems, ont échappé

jusqu'à present au glaive de la justice toujours suspendu sur leurs têtes, en dirigerent les opérations.

Ils se mirent en possession des deux pièces de canon qui étoient à *Spa*; ils s'établirent nouveaux Régens, après avoir, comme nous l'avons dit, déposé les vrais Magistrats, & declaré qu'ils ne vouloient respecter rien de ce qui venoit du Prince. Ils firent éloigner tous les Réglemens & les Edits émanés de son authorité : ils nommerent un Commandant de leur trempe pour la Police; & leurs volontés devinrent les seules Loix qui durent être respectées.

Il faut voir dans leurs differentes délibérations, avec quelle arrogance ces misérables, rebuts de la société, ont osé porter des Loix pénales contre les Citoyens qui seroient dans le cas de ne pas se soumettre à leurs décrets; il faut voir, comment ces gens ont diverti la caisse de la Communauté; il faut voir encore, comment ces êtres de néant, sans propriétés, sans ressources ont voulu dépouiller & déposseder quelques Citoyens d'une partie de leurs possessions. — Dimes, rentes, moulins, bannalités, emplois, charges, privileges; tout

enfin, a été marqué par eux du Sçeau de la destruction. Jaloux d'excéder au dessus de leurs Confédérés, ils se sont signalés par des faits tels, qu'ils seroient incroiables, s'ils n'y avoient ajouté l'audace de les constater par des actes publiques.

La Capitale ordonnoit-elle simplement de respecter les gardes préposés à la tranquilité publique; les DICTATEURS de SPA déclaroient AUBAINS, c'est à dire, privoient de leur état de Citoiens, de leurs titres, de leurs libertés & proprietés, ceux qui n'obeissoient pas aux suppôts de leurs ordres, & ménaçoient même de supplice ceux, dont la seule indiscretion eut pu desapprouver leur conduite.

Un peintre avoit été chargé, par une Dame étrangere, de dessiner la place de Spa avec l'indicarion des maisons. A peine les régens en ont-ils connoissance, qu'il est aussitôt mandé à leur *Sanhedrin.* Ils l'accusent de vouloir par là désigner des logemens aux troupes; ils s'emparent de son esquise & le forcent à prêter serment, qu'il n'y a rien de tel, ni dans fait, ni dans ses intentions.

Une femme, dont on avoit dévasté une par-

tie de forêts en avoit porté acte de plainte, contre les coupables au Tribunal des Vingt-Deux. L'un des régens déclare, que *si elle persiste une heure de plus dans son action, sa maison sera culbutée de fond en comble.* Et pour accomplir cette ménace, deux autres régens étoient deja partis pour ameuter les paysans de la campagne. Aussi fut elle contrainte de rénoncer au plutôt à ses réclamations & de l'annoncer au peuple assemblé.

Les états actuels du pays, ayant par leur arrêté du 8. ou 9. Octob. *invité le peuple à se prémunir contre les séductions des malintentionnés, qui travailloient sourdement contre la révolution;* ceux de Spa sçurent mieux y pourvoir. Ils firent dresser une potence au milieu de la place, & annoncerent *qu'elle étoit destinée à ceux qui se montreroient Partisans du Prince, ou parleroient de l'arrivée de troupes étrangères.* Des régens aiderent eux mêmes à la planter pendant la nuit; & l'on sçait qu'ils ont été jusqu'à nommer les victimes qu'ils désiroient.

Ce trait donne lieu de croire que ces DICTATEURS n'ont pas puisé dans la Bible les principes de leur Legislation: car l'exèmple

de l'emploi que fit *Assuerus* de la potence qu'*Amman* avoit fait dresser pour *Mardochée*, eut pu le dégouter d'imiter l'action d'*Amman*; par le seul doute., qu'ils pourroient un jour lui servir de pendants.

Ils étoient, comme vous voyez, en trop beau chemin, pour ne point avancer toujours vers le mieux. Ils portérent ordonnance sur ordonnance au Capitaine de la Bourgeoisie de faire rassembler sa compagnie sous les armes, & commanderent à tous de se trouver aux exercices & aux évolutions, par lesquels on se dresseroit à repousser les ennemis, sous peine du Carcan contre les particuliers qui ne s'y rendroient pas.

Cette mascarade qui fut commune à toutes les parties du Marquisat, n'eut pas de suite à Spa; Mais l'audace des Chefs ne s'en est pas rallentie. Ils ont voulu sans doute la porter à son comble lorsque le derniers ordres des Directeurs des Cercles leur sont parvenus : puisque par l'arreté qui a été publié trois jours aprés, au son du tocsin, ils ont déclaré INFAMES & TRAITRES A LA PATRIE *ceux qui ne porteroient pas la Cocarde de la Rebellion* qu'ils nomment *patrio-*

tique : avec ménaçe de les dénoncer & de les faire pourſuivre comme Criminels : ne rendant entretems perſonne reſponſable de ce qui pourroit arriver à leur égard.

Et quels ſont, demanderez-vous, ces DESPOTES, CES TIRANS de nouvelle eſpèce ? . . . . Nous l'avons dit, & nous allons le repeter — des êtres triés dans ce qu'il y a de plus vil. Les uns deja flétris, d'autres méritant depuis longtems de l'être, & tous en un mot, de ces *peſtes* de la ſociété, dont elle ſeroit purgée, ſi ſa douceur du Gouvernement Liegeois, ou plutôt ſon inſouciance, ne tolerait & ne pardonnait des forfaits, qui partout ailleurs, conduiſent à l'échafaud.

Pendant ce tems, les ravages, les dévaſtations ſe continuoient avec fureur. Aprés avoir pillé les poſſeſſions particulieres, on s'eſt porté *ſur les domaines de l'Etat & du Prince*. Les forêts dépendantes *du Chateau de Franchimont* & appartenantes à ſon Gouverneur *le Comte de Linden*, une partie de celles *de la menſe Epiſcopole*, dans la Communauté de *Spa* ſont tombées ſous la coignée des brigands. Les plaines & les forêts ont rétenti, & les échos ont répété nuits & jours, les coups de

fusils des Braconniers, qui, depuis L'HEUREUSE RÉVOLUTION ont exterminé jusqu'aux derniers rejettons, toutes espéces de gibiers.

LA NATION FRANCHIMONTOISE s'est aussi occupée dans son congrès des plus grands intérêts. Elle a pouvu à la défense du pays, par la lévée d'un corps, dont le plan à été rédigé par quatre des plus habilles militaires dans la tactique. Elle a ordonné *la construction de Rédoutes dans les postes les plus avantageux, — l'établissement de signaux, — la fonte de canons, — des depôts d'armes, — des magazins de munitions & de vivres, — des provisions de poudre & de balles, — & le choix d'Espions intelligents pour.....* Il ne manque plus que LA CAISSE MILITAIRE!.... & les Nations fœderatives formant le GRAND CORP DE LA NATION FRANCHIMONTOISE fourniront suivant la juste répartition des *contingens* MILLE & VINGT CINQ HOMMES.

D'après la maniere dont chaque bourgade de 50 à 60 habitans s'attribuera bientôt le titre de *Nation*, nos neveux verront dans notre histoire LA NATION DE VERVIER,

LA NATION DE THEUX, LA NATION DE SPA, LA NATION DE SART, LA NATION DE JALHAI; CELLE DE STEMBERT, CELLE DES CROISIERS & cent autres de la même étenduë, figurer à côté *des nations Allemande, Anglaise, Française, espagnolle &c.* Il est vrai que dans un systême qui déclare *Prince & Souverain* chaque particulier, il faut créer des nations au moins à l'équivalent des *Potentats* que l'on y trouve.

N'oublions pas de faire connoitre que tous les decrets de l'Empire n'ont point ébranlé L'ENTHOUSIASME & L'ANTIQUE VALEUR DES FRANCHIMONTOIS, encore moins arrêté les déliberations du CONGRES. Il a pourvu par ses dernieres séances aux objets les plus chers *à la liberté*, en décrétant l'annéantissement des droits particuliers *de chasse & de pêche; de banalités des moulins &c. &c. &c.* en s'appropriant la disposition de tous les Greffes de Police, & en ordonnant aux Religieux & aux Ecclesiastiques de porter les armes sans exemptions.

Et quel bien nous en viendra? Helas nous ressemblons à la fable de *l'Estomac de la Fontaine*, Le corps va bientôt se regimber & le

membre rétif sera forcé par sa propre conservation, de reprendre son premier état & ses premieres fonctions.

Nos têtes sont un peu détraquées par cette épidemie de liberté & de licence qui s'est emparée de nous ; & nous ne reviendrons peut-être à la saine raison & au bon sens, que par les secousses violentes que vont nous donner les Puissances de l'Empire. L'épuisement de nos finances sera le terme de notre frénésie & les auteurs de notre guérison finiront peut-être par se partager nos dépouilles pour se salarier. Hâtons-nous donc de terminer pour toujours nos malheureuses querelles, pendant qu'il est encore dans notre pouvoir de suffire aux fraix de la médiation de nos pacificateurs. Car une fois parvenus à ne pouvoir y fournir, ils pourroient bien se dédommager par le partage de nos provinces. Alors, confondus & bientôt perdus dans la masse d'autres états, un siecle emportera jusqu'au souvenir de notre existence particuliere.

Ne craignons rien de semblable ; tous les arrêts de l'Empire s'émoussent & s'émousseront contre le Bouclier de notre indépendance ; &

l'effort que nous avons déjà pris nous a placé hors de leur atteinte.

D'ailleurs l'attention que l'on met à dérober au peuple tout ce qui peut l'engager à retourner vers son Prince ; les soins que l'on emploie à l'entretenir dans son enthousiasme pour cet état de fausse félicité qu'on lui promet, le rend pour ainsi dire indifférent, ou plutôt aveugle sur son état : & la methode qu'on emploie pour entretenir cette espèce d'engourdissement, est telle, que nul n'ose encore s'en plaindre.

Quelques Villes ont prévu les suites déplorables de l'Anarchie actuelle ; elles ont abjuré la démence qui les y avoit plongées : mais la Capitale qui les avoit regardées & admises comme essentielles à l'insurrection contre leur Prince, les a déclarées nulles & incapables dans l'acte de leur soumission.

Observons cependant que les premieres réclamations faites à l'Empire contre les droits & l'authorité du Prince & de son Chapitre ont été poursuivies par les Etats du Pays : que ceux ci ont reconnu par cette demarche, la validité des jugements des Tribunaux de cet

Empire ; & qu'ils n'ont essayé de s'y soustraire, que lorsqu'ils se sont apperçu, que les decrets qui en émanoient, ne secondoient pas leurs vuës de licence & de dereglement.

La derniere sentence prononcée à *Wetzlaer* a decidé les principaux de la Ville de *Huy* à faire la soumission qu'ils projettoient depuis longtems. Cette sentence promettoit non-seulement protection, mais encore, liberoit de l'exécution Militaire les Villes ou Bourgs du Pays de Liege qui en respecteroient les décisions. — Les REFORMATEURS MODERNES n'ont point vû cette espèce de scission de bon œil. Cette demarche légale & conforme aux decrets de l'Empire a été declarée CRIMINELLE ENVERS LE SYSTÈME PATRIOTIQUE & représentée comme le boulversement de la tranquilité publique.

Cependant, les Chefs de differents ordres Religieux, des anciens Magistrats & le plus grande nombre des vrais & bons Citoyens, ont concourru à cet acte de déference à la suprématie de l'Empire. Mais ceux qui SE-DISENT LES VRAIS AMIS DE LA PATRIE en ont jugé autrement. Cette soumission n'est à leur avis QU'UNE ŒUVRE DE

QUELQUES VILS SUBALTERNES DE L'ANCIEN DESPOTISME *qui se sont fait un nom, à force de bassesse & qui sont parvenus à mettre à leur tête quelques personnes constituées en dignités, dont le devoir étoit bien moins de les admettre que de les faire punir; & ces suffrages clandestinement mendiés, ces motions faites dans les tenebres, prouvoient des desseins pernicieux tendants à troubler l'ordre & à faire naître l'anarchie. Mais ces projets criminels ont ouvert les yeux aux Citoyens honnêtes & dans l'instant même les ennemis du bien public ont été demasqués.* Tel est le langage des Orateurs Patriotiques, & n'ont-ils pas raison ?

En effet pouvoit-il éxister rien de plus répréhensible que *des sujets fideles qui n'attendoient que le moment favorable d'oser faire éclater leur attachement respectueux à la personne Sacrée de Son Altesse; leur obeïssance aux loix, leur adhésion à la constitution heureuse sous laquelle ils avoient le bonheur de vivre, & qui viennent offrir à leur Prince Chéri leurs hommages & leurs vœux.*

Voyez ensuite dans leur langage, dans leurs

expressions, LA BASSESSE DE LEURS SENTIMENTS!

Daignez, MONSEIGNEUR, ne point nous confondre avec vos coupables, qui nous ont forcés a nous revetir des signes De leur rebellion. Si nous avons paru adopter un moment leurs erreurs, c'étoit pour garantir nos personnes des outrages qu'ils nous préparoient; c'étoit pour conserver nos possessions; c'étoit enfin pour maintenir l'ordre dans le desordre même, & nous épagner une partie des maux toujours inséparables de l'Anarchie.

VOTRE ALTESSE ne sçait que trop de quels excès est capable une populace aveugle; séduite par quelques séditieux, qui savoient flatter & son amour propre & son prétendu interet: que des ruses, que d'impostures, n'ont pas emploiés ces mêmes hommes, pour prolonger l'erreur de ce malheureux peuple, & retarder leur chute! exhortations, decrets de l'Empire, marche des troupes; tout leur à été caché jusqu'à cette époque.

Voila, comme par la plus criminelle des trahisons, DES USURPATEURS DE L'AUTHORITÉ provoquent une vengeance

qui n'eſt que trop meritée; attirent une foule de maux ſur leurs concitoyens, & plongent toute une Ville (déjà ſi oberée) dans la plus affreuſe miſere.

Si la punition ne peſoit que ſur les coupables, l'outrage eſt ſi atroce; que nous n'oſerions, Prince juſte, *malgré la bonté de votre cœur, implorer leur grace. Mais le Citoyen innocent, va payer pour le Criminel: daignez donc, MONSEIGNEUR, par un effet de cette clemence ſi indignement meconnuë, detourner de votre Ville de* Huy, *une partie des maux que nous n'avons que trop merités, & agréer pour Garant de ſon repentir & leur fidelité & le ſerment que nous faiſons, d'être & de demeurer fideles à V. A. ſoumis aux ordres & aux décrets de l'Empire, & attachés à l'Ancienne Conſtitution, dont nous demandons le retabliſſement. Nous laiſſons à la Sageſſe de V. A. & de ſes etats légalement aſſemblés & conſtitués le ſoin de remedier aux abus qui pourroient s'y être Gliſſés.*

Et cependant qui le croira! Ce monument *de machinations ſecrettes & dangereuſes* étoit ſouſigné par quatre Chefs d'ordres religieux,

6 Bourguemeſtres, huit Conſeillers, neuf compoſants des chambres, autant d'Eccleſiaſtiques & de Chanoines, par le Syndic Mambour de la Ville & les principaux particuliers au nombre de cinquante ſept à cinquante huit.

Mais *il falloit arrêter leur marche coupable, il falloit deployer la force dirigée par la juſtice.* Cette conduite a été repréſentée comme celle de vrais ennemis de la patrie, tendante à faire égorger les Citoyens entre-eux ; & le Magiſtrat de *Huy* ÉLU PAR LA VOIX LIBRE DE LA PATRIE, de Concert avec les Regens de Liege, a obtenu d'y faire marcher 500. hommes de Troupes, que MESSIEURS DE CHESTRET, COLOGNE & HANKART ont diſtribué chez les ſeuls, qui avoient manifeſté leur ſoumiſſion. Et pour d'autant mieux irriter le peuple contre ceux qui venoient de ſe montrer contraires à L'HEUREUSE RÉVOLUTION, ils les ont accuſé d'avoir appellé chez eux ces Militaires & de vouloir ſoulever le peuple contre le Magiſtrat actuel de cette Ville.

Il étoit ſurtout raviſſant de voir à cette expédition MONSIEUR DE COLOGNE, qui,

piqué de voir, qu'en lui parlant, on ne fait soit pas précéder son nom de l'Epitète de BOURGUEMESTRE, tiroit de sa poche à tout propos la SACRÉE CLEF MAGISTRALE, pour apprendre aux Gens qu'il en méritoit le titre; & nul mieux que lui, n'a sçu, depuis L'HEUREUSE RÉVOLUTION, faire respecter le consulat: puisque parlant à *Son Altesse le Prince de* ****, qui oublia sans doute un instant les égards dûs à *cette haute dignité*, il sçut y rappeller ce Prince, en lui disant, *Savez vous, Monseigneur, que vous parlez à un Bourguemestre & à un Bourguemestre, PAR LA GRACE DE LA RÉVOLUTION*, qui plus est!!!

Ce n'est point par d'aussi petites circonstances, qu'on peut cependant apprécier ce DIGNE MAGISTRAT; il faut le voir dans ces momens où il peut déploier *les qualités éminentes qui le caractérisent*; dans ces momens surtout, ou il est question de montrer *du Courage, de la fermeté & même de l'intrepidité.* Toujours occupé du *bien de la Patrie*, veillant sans cesse *à son Salut*, il crut un jour en appercevoir un *ennemi* dans un Officier au service Imperial, qui se trouvoit depuis quelque tems à Liege; & quoique nuit,

lorſque cette idée ſe préſenta à ſon eſprit, il court ſeul, ou plutot vole à l'Hotel ou logeoit cet Officier; demande à lui parler, arrête toute objection par *la clef Magiſtralle* qu'il préſente, ſe fait ouvrir la chambre qu'il occupoit, L'ARRETTE DE PAR LA PATRIE & le conduit lui même *dans les priſons de St. Leonard.* & ce qu'il y a de plus ſurprenant encore dans cette action, c'eſt qu'il trouva plus d'embarras à engager cet Officier a ſortir des Priſons, qu'il n'en avoit éprouvé en l'y conduiſant.

Le chef des *Legions Franchimontoiſes*, FION n'a pas mis moins de ſoins de ſon côté, pour garantir & prémunir le *Marquiſat* contre les impreſſions que pouvoient y produire les derniers decrets de la Chambre Imperiale. Tandis que les *Ariſtocrates, ces ennemis incorrigibles du bien public & des effets de L'HEUREUSE RÈVOLUTION*, repandoient & ſemoient ſourdement dans les eſprits, les venins de la paritoire conſommée le 4 Decembre 1789, il ranimoit le courage des enfans de la patrie par ſes harangues & les précautions les plus juſtes. Arrivé à *Theux* le 3 Décembre au ſoir, il ne perd pas un inſtant pour en aſſembler les Régents & leur communiquer ſes craintes.

& ſes projets. Dès le milieu de la nuit, la caiſſe ſe fait entendre, & l'allarme raſſemble une troupe de miſérables, qui, commandés par une femme armée d'une fourche, ſe rendent devant l'Hotel de Ville de *Vervier* ou FION les attendoit. Cette NOUVELLE JEANNE DARCQ, cette PUCELLE DE FRANCHIMONT meritoit un hommage digne de ce trait de valeur: auſſi FION detacha-t-il d'abord ſa Coçarde & ſon Panache & en décora L'HEROINE. Le moment etoit ſans doute dangereux & demandoit les plus ſerieuſes précautions: cette troupe fut diſtribuée par pélotons dans les quartiers ſuſceptibles de ſurpriſe & quelques heures après, reunie pour être abreuvée aux dépens du *Chef* qui l'avoit raſſemblée, & qui la Congedia aſſez tot le même jour, pour qu'elle put regagner ſes Chaumieres.

Peut-être cette garde extraordinaire n'avoit-elle été Commandée que pour Couvrir le *Conſeil de Guerre* que differents *Officiers Magiſtrats* de *Theux* & de *Spa* avoient été y tenir le même jour, pour Concerter & Combiner les opérations éclatantes qui ſe ſont exècutées le Dimanche enſuite dans le Bourg de Spà.

C'eſt là, que, ce jour, ſe ſont ſignalés *deux cent guerriers de la nation de Vervier*, par des exploits dignes des HÉROS DE NOTRE HEUREUSE REVOLUTION.

Arrivés dans le Bourg ſous le pretexte d'y prendre quelques munitions qui ſe trouvoient à l'entrepot, ils commencerent par maltraiter, meurtrir de coups, ſâbrer même & trainer dans les priſons nombre de particuliers qui ſe trouverent ſur leur paſſage, ſans être parés de la *Cocarde Patriotique*; ils furent bientôt ſécondés par la canaille du lieu; dans laquelle ſe diſtinguoient ſurtout les Régens actuels — Le cri du maſſacre ſe fit entendre. TUER, EXTERMINER *ceux qui ſeroient trouvés ſans Cocarde, ou ſoupçonnés d'être partiſans du Prince, furent les premiers vœux qu'un Scélerat* proclama, en parcourant le Bourg; & peu s'en fallut que les faits ne repondiſſent à ſon intention.

Peu contens d'inſulter les Citoyens paiſibles dans la rue, de les faire fuir en leurs annonçant *de ſe ſauver qu'il en étoit tems*, ils les aſſaillirent juſques dans leurs foyers. On ne vit ce jour, que gens armés de fuſils, de Bayonnettes, de Sabres, d'Epées, arreter les

uns au milieu des rues, forcer d'autres à manifester leur sentiment contre le Prince; & poursuivre d'autres la Bayonnette ou l'Epée dans le dos, jusqu'à ce qu'ils se fussent déclarés PARTISANS DE LA RÉVOLUTION. Et certainement les principaux Citoyens de ce Bourg n'ont dus leur salut, qu'à la précaution qu'ils eurent de se retirer en Pays Etranger, au moment de l'arrivée de ces forcenés dans *Spa*. Précaution d'autant plus absoluë & nécessaire, que l'on vit de ces *assassins* (car ils ont bien prouvé qu'ils méritoient ce nom par leur conduite) demander à l'Epouse d'un des fugitifs, *où est ton Mari? il faut que je le hache en morceaux, que je me baigne les mains dans son sang & que je me promene dans tout le bourg avec ses Boyaux pour trophée sur la pointe de mon Epée.*

Leurs propos, leurs imprécations s'accordoient avec leur conduite; le nom seul du Prince, l'aspect d'un seul sujet qui lui restoit fidèle, imprimoient la rage sur leurs fronts: & tous les cœurs se souleveroient si l'on pouvoit présenter le tableau des abominations qu'ils se sont permises.

N'oublions pas de consigner ici un évene-

ment qui fournira à la posterité, un temoignage éternel de la justice, qu'ont excercée pendant leur *regne despotique*, *LES CHEFS DE LA RÉVOLUTION.*

Mr. Neuville, habitant de Hodimont territoire du Duché de Limbourg, revenoit, le 14 Décembre au soir, d'une visitte qu'il avoit été faire avec deux de ses amis à *Vervier*; un sentinelle *Patriotique* l'appercevant *sans Cocarde*, veut le forcer à s'en parer; Monsieur *Neuville* objecte *sa qualité d'etranger* & le *Patriote* pour toute replique, le perce de sa Bayonnette à travers le Corps & l'étend mort sur la Place, *pour lui apprendre à se conformer doresnavant AUX LOIX DES RÉVOLUTIONS.*

L'officier de Police ou Lieutenant Gouverneur de la Ville s'est mis à la recherche de l'Assasin, mais le Magistrat a protesté aussitôt contre son action, comme contraire aux HEUREUSES DISPOSITIONS DE LA SACRÉE PAIX DE FEXHE, qui, depuis notre BIENFAISANTE REVOLUTION ne permet plus aux Officiers de s'acquiter des devoirs de leur charge, à moins d'avoir JURÉ SUR CETTE

PAIX & PAR CETTE PAIX *de mettre sans dessus dessous tout ce qui s'est fait depuis 1684.*

L'arrivée des Troupes Prussiennes dans Vervier avoit rendu aux fabriquants que L'HEUREUSE RÉVOLUTION en avoit chassé, l'espoir d'y retourner avec *tranquilité & sécurité*: tant s'en faut que cela soit encore! à peine ont-ils été rentrés, que les premieres insultes ont recommencé avec plus d'éffronterie même qu'auparavant; puisque la canaille a porté ses vacarmes pendant plusieurs nuits, jusques sous les fenêtres des maisons ou logoient les Officiers de la troupe.

Le *Lieutenant Gouverneur*, dont il a été parlé ci devant, s'etoit retiré avec son Clerc, dez le moment de *l'insurrection*, dans le Duché de Limbourg à portée de *Vervier*. Lorsque les troupes y furent arrivées, il crut pouvoir rentrer dans ses foiers; mais il prit auparavant la précaution de s'assurer de la part du Général même, qu'il pouvoit le faire sans danger. *La Canaille* ou si vous l'aimez mieux les PATRIOTES n'ont pas été de ce sentiment: à peine ont ils connu leur retour Dimanche 27 Decembre, qu'ils leur ont signifié hautement & publiquement *que s'ils n'étoient retirés de*

la Ville avant les six heures du soir, ils s'em-pareroient d'eux & LES PENDROIENT SANS AUCUNE FORME DE PROCÈS. Le Greffier même des Magistrats actuels, leur signifia de sa main, que *l'on ne pouvoit repondre de leurs personnes & l'Officier Militaire Commandant*, eut la prudence dans ce moment, de leur Conseiller lui même, de s'éloigner encore pendant quelque jours, pour éviter une bagare qui paroissoit inévitable.

Mais rien ne doit étonner de la part des Êtres que la *Révolution* a donné pour Magistrats aux differens districts du *Marquisat de Franchimont*. Incapables d'aucun Acte de bien comme particuliers, peuvent-ils avoir quelque Vertu comme hommes publiques? ils sont pour leurs Concitoyens, ce qu'a été pour l'humanité *la boëte de Pandore*; leurs mains ne peuvent s'ouvrir sans répandre des maux infinis sur tout ce qui les environne : & s'ils ont voulu vomir *l'infamie* sur ceux qui n'ont pas sécondé leurs projets, c'est qu'ils en sont si remplis, si chargés, qu'elle est pour ainsi dire la vapeur naturelle qui s'exhale de leur Corps.

ET voila cependant ces hommes que toutes

les feuilles Publiques nous présentent, comme *l'Élite d'un Peuple dont l'Europe entiere admire l'élévation des sentimens, la fermêté de conduite & la justice des Réclamations; voila ceux au sort des quels toutes les Nations s'interessent & dont les démarches & les actions sont applaudies universellement.* Il est vrai que, depuis que cette épidemie de *liberté & d'indépendance* a gagné les esprits de proche en proche, on a reduit toute les vertus à l'art de bouleverser les États: aussi,

Plus de digues, plus de Scrupules,
Tout remords est anneanti;
On Cabale, on intrigue, on parle aux plus Crédules
On se forme enfin un parti.
La FACTION triomphe & la guerre s'allume;
Il faut un autre Dieu, d'autres Mœurs d'autres Loix,

Choiſira - t - on des CONSULS ou
des ROIS ?
On s'arme, on ſe bat, le ſang fume;
La Nation eſt aux abois,
Le laboureur raiſonne & la faim le Conſume :
Tous les nœuds ſont rompus, ou prêts à ſe briſer
Et ces Citoïens ſi tranquilles,
Égarés par deux imbécilles,
Conſpirant à les diviſer;
Ont de leurs propres mains renverſé leurs aſyles
Et s'égorgent entre eux pour ſe civiliſer.

